

INSCRIPTION JOURNÉE SÉCURITÉ ROUTIÈRE MOTO -AMICALE EDSR 07

SAMEDI 01 OCTOBRE 2022 à 8h30

Lieu de rassemblement : Ets Perrier 6 avenue de la gare Le Cheylard (07160)

Contact : Guy GOUILLON, président de l'amicale – 07.60.39.04.26

Afin d'assurer le bon déroulement de la journée il est impératif de se présenter à 8h15



““““Veuillez-vous présenter avec une motocyclette en état

Plaque d'immatriculation et pneumatiques conformes

Un échappement homologué, un éclairage complet et en parfait état de fonctionnement

En plus des gants et casque obligatoires, une tenue de pilotage adaptée est fortement recommandée

(Veste ou blouson, pantalon et chaussures montantes)”””””

CE BULLETIN EST A ENVOYER PAR MAIL A L'AMICALE

RENSEIGNEMENTS PILOTE

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU NAISSANCE :

ADRESSE :

.....

.....

.....

☎ :

✉ :@.....

PERMIS MOTO NUMÉRO :

DÉLIVRÉ LE :

PAR :

Quel est votre niveau de conduite à moto ?

Pilote débutant (- de 2 ans de pratique régulière)

Pilote confirmé (+ de 2 ans de pratique régulière)

Autre : (à préciser svp)

.....

.....

ET VOTRE PASSAGER :

NOM :

PRÉNOM :

MARQUE & TYPE DE MOTO :

CYLINDRÉE :

IMMATRICULATION :

Participation financière = 30.00 € par personne.

A régler par carte bancaire uniquement en utilisant le lien de paiement sur le site

« www.securiteroutiere-gendarmerieedsr07.com »

PERSONNE A PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT

NOM :

PRÉNOM :

☎ :

RENSEIGNEMENTS SUR LES INSCRIPTIONS

Ce bulletin d'inscription sera imprimé, renseigné et envoyé par mail à l'amicale. Votre **règlement ne peut s'effectuer que par carte bancaire, aucun autre paiement n'est accepté.**

Vous devrez également scanner vos documents originaux de conduite et de circulation (permis de conduire, certificat d'immatriculation et assurance valide) et nous les envoyer par le même courriel. Cela facilitera la gestion de votre inscription.

L'annulation d'une inscription est toute à fait possible si elle intervient jusqu'à 3 jours ouvrés avant le jour de l'opération. Pour ce faire, il est impératif de nous envoyer un mail (amicale.edsr07@gmail.com) pour nous en informer. Cette démarche permettra de combler votre (vos) place(s) devenue(s) vacante(s) pour d'autres personnes.

Attention seulement, vous ne serez remboursés de la somme que vous avez payée, moins les frais bancaires qui restent à votre charge, quoiqu'il arrive. Un chèque vous sera envoyé par la poste.

Les 3 jours ouvrés précédant l'opération ne nous permettront pas de vous rembourser, quel que soit le motif, en raison de l'engagement de dépenses du restaurateur qui nous reçoit.

Le tarif d'inscription correspond aux frais de gestion et à votre consommation pour la journée à savoir, le café-viennoiserie d'accueil et le déjeuner en restaurant (ou fourni par un traiteur) et une éventuellement une collation de fin de journée.

Bien vouloir cocher après lecture

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de participation (pages 3 et 4 de la présente) dont j'ai reçu copie lors du téléchargement de la présente fiche d'inscription. Je m'engage à en respecter tous les articles. De plus, mon éventuel passager et moi-même, nous nous engageons à ne consommer aucune boisson alcoolisée durant cette journée d'action de sécurité routière.

A (lieu) :

Le (date) :

Signature :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

ARTICLE 1 :

- L'opération trajectoire moto est organisée par l'association « amicale de l'EDSR 07) » avec le concours d'anciens motocyclistes de la gendarmerie nationale mais aussi quelques militaires de l'Escadron départemental de Sécurité Routière de l'Ardèche s'ils sont disponibles.
- La journée est ordinairement constituée d'une partie théorique par diffusion d'un film sur la trajectoire de sécurité appliquée par les personnels motocyclistes de la gendarmerie nationale et d'une partie pratique sur route d'environ 130 km avec des étapes « ateliers pratiques ». Les différentes phases figurant au programme de cette journée se dérouleront de 08h30 à 17h00 environ.
- Chaque participant s'engage à se présenter avec une motocyclette en parfait état et en conformité avec le code de la route sous peine d'exclusion de l'opération par le président de l'amicale.

ARTICLE 2 :

- Cette trajectoire s'adresse à tous les motocyclistes titulaires d'un permis de conduire des catégories « A » pour les cylindrées supérieures ou égales à 125 cm³.

ARTICLE 3 :

- Pour participer à cette journée, chaque concurrent doit :

1°) **OBLIGATOIREMENT** se pré-inscrire en ligne directement sur le site de l'amicale de l'EDSR 07 (www.securiteroutiere-gendarmerieedsr07.com)

2°) Télécharger le bulletin d'inscription mis à disposition en format pdf sur la page : « nos actions deux roues » - « trajectoire sans l'EDSR ».

Attention : **Tout dossier mal renseigné ou incomplet ne pourra être accepté.**

3°) Imprimer et renseigner le bulletin d'inscription.

Scanner le, ainsi que vos documents originaux : (permis de conduire, l'attestation d'assurance en cours de validité et le certificat d'immatriculation pour vérification de conformité) et envoyez le tout par mail à l'amicale.

3° bis) Procéder au paiement en ligne en utilisant le lien fourni sur le site.

4°) Les participants mineurs ne sont pas admis à participer aux trajectoires (sauf en tant que passager).

5°) Le nombre de participants est limité à 6 motos par rame et chaque rame doit obligatoirement est dirigée par un adhérent de l'amicale, ancien motocycliste de la gendarmerie nationale.

6°) La clôture des inscriptions est indiquée sur le site de l'amicale. Elle découle du nombre de pré-inscription en ligne pour atteindre le nombre maximum possible.

ARTICLE 4 :

- En échange des frais de participation, les organisateurs de l'action « trajectoire » s'engagent à fournir à chaque participant, une prestation d'accueil (café, croissants...), un déjeuner (restaurant ou traiteur) et si possible, une collation de fin de journée.

ARTICLE 5 :

- En aucun cas les frais de participation versés ne pourront être remboursés aux participants même en cas de non-respect aux obligations stipulées à l'article 12 ci-après, sauf cas de force majeure .

ARTICLE 6 :

Chaque motocyclette utilisée pour la journée « trajectoire » doit impérativement être conforme au code de la route et comporter tous les équipements exigés par la réglementation sous peine d'être exclue de l'action, sans remboursement des frais de participation.

Tous les véhicules doivent impérativement être couverts par une police d'assurance en cours de validité laquelle prend en charge la responsabilité civile du conducteur mais également tout sinistre causé à autrui. L'association « Amicale de l'EDSR07 » est totalement dédouanée en cas d'incident ou accident qui relèverait uniquement du pilote de la machine utilisée.

La légalité et l'authenticité des documents relèvent de l'unique responsabilité de leurs titulaires.

ARTICLE 7 :

En cas d'accident survenant au cours de la journée d'action, y compris sur le trajet «aller – retour» résidence / lieu de départ-arrivée, seule la compagnie d'assurance du conducteur couvrira les frais occasionnés par un sinistre, le contrat souscrit prenant en charge un éventuel passager, ainsi que tous les dégâts qui pourraient être causé à un tiers.

L'association « Amicale de l'EDSR 07 », la préfecture de l'Ardèche, ainsi que tous ses partenaires et bénévoles sont déchargés de toute responsabilité en cas d'accident survenant dans les conditions citées précédemment. Tout recours, y compris contre l'État, est exclu.

ARTICLE 8 :

L'action « trajectoire de sécurité Moto » ne revêt aucun caractère sportif. Par conséquent les itinéraires emprunteront des routes ouvertes à la circulation routière. A ce titre, tous les participants sont tenus de respecter scrupuleusement les règles du code de la route. L'usage du feu de croisement, des clignotants et le port du casque et des gants sont obligatoires.

ARTICLE 9 :

En cas d'accident survenu au cours de la journée, les participants doivent impérativement en avvertir le chef de rame.

La conduite à tenir dans un tel cas est précisée à tous les participants, avant le départ.

La même conduite est à adopter en cas d'abandon, de panne mécanique importante ou pour tout autre raison.

ARTICLE 10 :

Au cours de cette journée, les frais de carburant, pièces mécaniques ou réparations des motos sont totalement à charge des participants.

ARTICLE 11 :

Au cours de cette journée, les participants acceptent d'être filmés ou photographiés par la presse ou par les organisateurs de la trajectoire, préfecture ou association amicale de l'EDSR07. **L'inscription vaut droit à l'image.**

ARTICLE 12 :

Chaque participant revêtira une tenue adéquate à la pratique d'une motocyclette. Le blouson ou veste, les chaussures montantes et un pantalon adapté sont vivement recommandés en plus des équipements obligatoires (casque et gants).

Le conducteur sera porteur de ses documents de conduite et de mise en circulation du véhicule utilisé : permis de conduire, carte grise, assurance.

La motocyclette devra être équipée d'une plaque d'immatriculation réglementaire et bien apposée, de pneumatiques en bon état, d'un éclairage en bon état de fonctionnement.